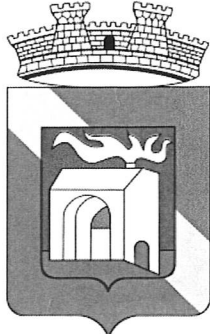


DEPARTEMENT DU VAR

Mairie  
de  
FORCALQUEIRET

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FORCALQUEIRET

L'an deux mille vingt-deux, le dix novembre à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Forcalqueiret s'est réuni à la salle Respelido sur convocation légale du quatre novembre deux mille vingt-deux adressée par Monsieur le Maire, conformément aux articles L2121 9 à L2121 12 du Code Général des Collectivités Territoriales, en session ordinaire sous la Présidence de son Maire, Monsieur Gilbert BRINGANT.

Effectif légal : 23

Quorum : 12

Présents : 14

Suffrages exprimés : 18

Présents : ALLAIN Thierry, BRIDOUX-GANI Emilie, BRINGANT Gilbert, CONSTANT DIT BEAUFILS Thierry, CORONADO Juan, DARDINIER Virginie, DORVAUX Jacques, LAHERTE Séverine, GARCIA Laëtitia, GAUTIER Pierre, MOSTACCI Chrystelle, MOUTTET Manuel, PABOIS Florie, VAN GORKUM Valéry

Absents excusés : BAVAN Dorella, DANVY Jacques, HARDY Laetitia, JANEY Emilie, MARION Sylvie, MIRALLEZ Nattacha, PERRIN David, PICHON Chadia, TOURREL Roger

Pouvoirs : HARDY Laetitia à CONSTANT DIT BEAUFILS Thierry, JANEY Emilie à BRINGANT Gilbert, MARION Sylvie à GAUTIER Pierre, PICHON Chadia à ALLAIN Thierry

Secrétaire de séance : MOSTACCI Chrystelle

### SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CLUB DE TENNIS DE TABLE DE FORCALQUEIRET

Monsieur le Maire expose que le Club de Tennis de Table de FORCALQUEIRET est passé de 27 adhérents en 2021 à 41 en 2022 dont une vingtaine de jeunes. Il ajoute qu'en 2022, il a investi dans deux tables vieillissantes et plus aux normes et fait venir des professionnels afin de former les adhérents.

Il rappelle qu'une subvention de 800 € a été attribuée au club en 2022.

Le club sollicite l'aide de la commune afin de changer une table de ping-pong et de proposer de bonnes conditions d'entraînement aux jeunes inscrits en loisir et en compétition.

Il propose au conseil municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 555,00 € au Club de Tennis de Table de Forcalqueiret pour l'acquisition d'une table de ping-pong.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la demande de subvention exceptionnelle du Club de Tennis de Table de FORCALQUEIRET pour l'acquisition d'une table de ping-pong ;

CONSIDERANT que la commune de FORCALQUEIRET souhaite affirmer son soutien à l'association qui participe au rayonnement de la commune notamment lors des tournois auxquels elle participe ;

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE :**

- 1) DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 555,00 € (cinq cent cinquante-cinq euros) au Club de Tennis de Table de FORCALQUEIRET ;**

- 2) DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune ;
- 3) AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,  
Gilbert BRINGANT



La secrétaire de séance  
Chrystelle MOSTACCI

